



**CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 2020
Le SAMEDI 08 FÉVRIER 2020 à 14h30**

MAISON DES ASSOCIATIONS 288, CHEMIN DE SAINT CLAUDE 06600 ANTIBES

LISTE DES MOTIONS

**MODIFICATION DES STATUTS DU CODEP 06 FFESSM
MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.1**

Le paragraphe suivant :

A l'exception du représentant des SCA, les 12 autres membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret uninominal par l'Assemblée générale des membres, selon le barème défini à l'article 4.1.

Est remplacé par

A l'exception du représentant des SCA, les 12 autres membres du Comité Directeur sont élus au scrutin de liste

Le présent scrutin s'inscrit dans le cadre de l'article 4 et de l'article 14 des statuts de la FFESSM.

Chaque liste de candidature déposée :

Sera accompagnée d'une notice individuelle comprenant les renseignements stipulés à l'article III.2.2 du Règlement Intérieur de la FFESSM.

Devra également respecter les exigences de parité définies à l'article 4. V des statuts fédéraux.

Devra à minima comporter parmi ses membres titulaires un médecin.

*Sous peine d'irrecevabilité, les listes de candidatures devront être déposées au siège du Comité dans le respect d'un délai de **40 jours francs** avant le jour de l'Assemblée Générale Elective. (Le dépôt par voie électronique est accepté)*

En vertu du scrutin de liste majoritaire, la liste qui rassemble le plus grand nombre de suffrages exprimés des présents ou représentés, emporte l'ensemble des sièges au sein du Comité Directeur Départemental.



Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie d'accepter Cher Président (e), Madame, Monsieur mes sincères salutations fédérales.

Le président

Comité Départemental des Alpes Maritimes
FFESSM CODEP 06
Centre de Formation 06
14 avenue de Belgique - 06220 Golfe Juan - France
Jean Lou FERRETTI
J Lou FERRETTI